

“Disponibilité des médicaments dans les hôpitaux jusqu'à février 2016”

Les autorités publiques veillent à assurer la disponibilité des médicaments dans les hôpitaux jusqu'à février 2016, a indiqué hier à Alger, le directeur général de la pharmacie centrale des hôpitaux (PCH), le Dr Chérif Delih. “Les hôpitaux ont versé préalablement 50% du montant des médicaments, ce qui permettra à la PCH d'assurer la disponibilité de ces produits vitaux à long terme et même un stock pour certains d'entre eux d'une durée de 3 à 6 mois”, a précisé M. Delih dans une déclaration à l'APS.

Le même responsable a imputé “l'aisance financière” de la PCH “aux mesures prises par l'État depuis 2012 et au nouveau statut de la pharmacie lui permettant de lancer des appels d'offres trimestriels au lieu d'annuels”. S'agissant des prix des médicaments, le Dr Delih a souligné que la PCH “préfère le produit local bien que ses tarifs soient élevés de 25% par rapport au produit étranger”, rappelant que “l'on préfère l'insuline produite par le groupe Sidal par rapport à celle proposée par le groupe émirati Julphar à un prix inférieur”.

Les nouvelles mesures mises en application depuis 2012 ont eu des résultats positifs permettant d'éviter les pénuries enregistrées ces dernières années dans les hôpitaux notamment ceux destinés au traitement du sida, du cancer et de la tuberculose.

Par ailleurs, la PCH a procédé à l'élargissement des superficies régionales de stockage. “Le capital de la PCH est passé de 20 milliards DA en 2009 à 55 milliards de dinars au 31 décembre 2013 selon les estimations”, a indiqué le Dr Delih.

Pour rappel, la PCH a été surendettée tant auprès des fournisseurs nationaux qu'étrangers, ce qui a causé des perturbations et privé certains malades chroniques de leur droit aux soins. Face à cette situation, le gouvernement a pris début 2012 des mesures rigoureuses pour régler définitivement le problème des médicaments. À travers ces mesures, la PCH a bénéficié d'un effacement de dettes estimées à plus de 30 milliards DA et d'une enveloppe d'un montant de 3,9 milliards dinars en plus de facilités liées au crédit documentaire.

R. E./APS